

3D OUEST

Société à responsabilité limitée au capital de 9 060,00 euros
Siège social : 15, rue de la Vendée - 49270 ORÉE D'ANJOU
790 004 444 RCS ANGERS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
LE DIX SEPTEMBRE,
A ONZE HEURES,

Monsieur Erwan BARON, demeurant 32 Bis, rue de la Tourmentinerie - 44850 SAINT-MARS-DU-DESERT, propriétaire de la totalité des 906 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société 3D OUEST, associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A PRIS LES DECISIONS RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- **Transfert du siège social hors ressort,**
- **Modification corrélative des statuts,**
- **Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 15, rue de la Vendée - 49270 ORÉE D'ANJOU au 32 Bis, rue de la Tourmentinerie - 44850 SAINT-MARS-DU-DESERT à compter du 10/09/2024 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 32 Bis, rue de la Tourmentinerie - 44850 SAINT-MARS-DU-DESERT. »

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Monsieur Erwan BARON

Signé par :

68765925774348F...